

CONSEIL COMMUNAL DE LEYSIN

Séance du 13 décembre 2007, Maison de Paroisse, 20h15

Madame Evelyne TISSOT, Présidente, salue Mesdames et Messieurs les Conseillers, Monsieur le Syndic, Madame et Messieurs les Municipaux, le représentant de la presse et le public.

Elle remercie chacun pour sa présence à cette dernière séance du Conseil communal de l'année.

Sont excusés : Mesdames Eliane HUBERT et Josiane ROTH et Monsieur Pierre-Alain DUBOIS.

L'appel fait constater la présence de 41 conseillers (42 dès l'assermentation de Monsieur Daniel NIKLES). Le quorum étant atteint, le Conseil peut délibérer valablement et la séance est ouverte.

1. ADOPTION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 25 OCTOBRE 2007

Le procès-verbal de la séance du 25 octobre 2007 a été adressé à chaque conseiller. Aucune remarque n'étant formulée, il est accepté à l'unanimité avec remerciements à la secrétaire.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

La convocation pour cette séance a été envoyée dans les délais. Madame la Présidente souhaite y apporter une modification. En effet, ayant reçu une démission du Groupe Forum Socialiste, elle désire ajouter un point 3 à l'ordre du jour : assermentation.

Cette adjonction est acceptée à l'unanimité.

3. ASSERMENTATION

Avant de passer à l'assermentation d'un nouveau membre du Conseil communal Madame TISSOT communique qu'elle a reçu la démission de Monsieur Adrien ZANARELLI.

Ensuite, elle procède à l'assermentation d'un Conseiller communal et le prie de se lever pour prêter serment. Il s'agit de Monsieur Daniel NIKLES (Forum Socialiste). Elle le félicite et l'invite à rejoindre les rangs du Conseil communal.

4. COMMUNICATIONS DU BUREAU

Depuis le dernier Conseil communal, Madame TISSOT s'est rendue à une représentation soit le, 1^{er} décembre 2007, à la soirée annuelle de la fanfare la Rose des Alpes.

Le 8 décembre 2007, Monsieur Jean-Martin STOLL, Vice-Président, a assisté à l'inauguration de la succursale de la Banque Raiffeisen aux Diablerets.

ELECTION

L'élection au Conseil des Etats du 11 novembre 2007 a donné les résultats suivants :

Participation	36,52 %
Rentrés	428
Blancs	1
Nuls	0
Valables	428

Ont obtenu des voix :

SAVARY Géraldine	:	256
RECORDON Luc	:	247
FAVRE Charles	:	172
PARMELIN Guy	:	163

Madame la Présidente communique déjà deux dates à retenir pour l'année 2008, soit :

- 17 janvier 2008 : séance d'information d'Enjoy Switzerland en remplacement de celle prévue ce soir
- 13 mars 2008 : séance du Conseil communal

DECES ET NAISSANCES

Cinq décès sont malheureusement survenus dans notre Commune depuis le dernier conseil, ceux de Mesdames et Messieurs

Maria DOS SANTOS CARDOSO

Francis OTHENIN-GIRARD

Fred OTT, fondateur de la Leysin American School et,
depuis cette année, bourgeois d'honneur de notre Commune

Andréa FOSSATI

Edouard MOTTIER, ancien instituteur et
secrétaire du Conseil communal pendant une trentaine d'années.

Afin d'honorer la mémoire des disparus, Madame la Présidente prie l'assemblée de se lever pour observer un instant de silence.

Madame TISSOT a le plaisir de souhaiter la bienvenue à deux nouveaux-nés et félicite les heureux parents de

Maeli DUC

Théo PILKINGTON

5. RAPPORT DE LA COMMISSION DE GESTION SUR LA VISITE DES BATIMENTS ET DOMAINES COMMUNAUX EN 2007 ET REPONSES DE LA MUNICIPALITE AUX VŒUX ET OBSERVATIONS CONTENUS DANS CE RAPPORT

Etant donné que tous les Conseillers ont reçu le rapport de la Commission de Gestion sur la visite des bâtiments et domaines communaux en 2007 et les réponses de la Municipalité aux vœux et observations contenus dans ce rapport, Madame la Présidente ouvre la discussion.

La parole n'étant pas demandée, le rapport est soumis au vote. Il est accepté à la majorité avec une abstention.

6. RAPPORT DE LA COMMISSION CHARGÉE DE L'ÉTUDE DU PREAVIS NO 8/2007 : ASSURER LE FUTUR DE LEYSIN – ADOPTION DU PLAN DIRECTEUR COMMUNAL

Madame Isabelle SAUSER, commissaire, donne lecture du rapport de la commission qui accepte à l'unanimité les conclusions du préavis, soit :

- d'adopter le Plan directeur communal et ses annexes.

Madame TISSOT ouvre la discussion.

La parole n'étant pas demandée, Madame la Présidente clôt la discussion et le préavis est soumis au vote. Il est accepté à la majorité avec une abstention.

7. RAPPORT DE LA COMMISSION DES FINANCES CHARGÉE DE L'ÉTUDE DU PREAVIS NO 9/2007 – BUDGET 2008

Madame Martine RUCHET, rapporteur, donne lecture du rapport de la commission des finances qui accepte à l'unanimité les conclusions du préavis, soit :

- d'approuver le budget de la Caisse communale pour l'année 2008 qui se présente comme suit :

- Produits	fr.	14'024'453.--
- Charges	fr.	<u>14'002'147.06</u>
- Excédent de recettes	fr.	22'305.94

Madame TISSOT ouvre la discussion.

La parole n'étant pas demandée, ce préavis est soumis au vote. Il est accepté à la majorité avec 2 abstentions.

8. RAPPORT DE LA COMMISSION CHARGÉE DE L'ÉTUDE DU PREAVIS NO 10/2007 : ACHAT DE LA PARCELLE RF 550 AU LIEU-DIT "PRAZ DOMENJOZ"

Monsieur José CRESPO, rapporteur, donne lecture du rapport de la commission qui accepte à l'unanimité les conclusions du préavis, soit :

1. d'accorder à la Municipalité un crédit de fr. 625'000.--, plus les frais usuels, pour l'achat de la parcelle RF 550 au lieu-dit "Praz Domenjoz";
2. d'autoriser la Municipalité à financer cette opération par prélèvement sur les liquidités courantes.

Madame Martine RUCHET, rapporteur, communique le rapport de la Commission des finances qui accepte à l'unanimité le financement proposé pour la Municipalité.

Madame TISSOT ouvre la discussion.

La parole n'étant pas demandée, ce préavis est soumis au vote. Il est accepté à l'unanimité.

9. RAPPORT DE LA COMMISSION CHARGÉE DE L'ETUDE DU PREAVIS NO 11/2007 – CLASSIC HOTEL – VENTE LOT NO 5 (ANCIENS LOCAUX DE LEYSIN TOURISME) A LA SOCIÉTÉ HOTELIÈRE DES ALPES SA

Monsieur José CRESPO, rapporteur, donne lecture du rapport de la commission qui accepte à l'unanimité les conclusions du préavis, soit :

- d'autoriser la Municipalité à vendre le lot no 5 (anciens locaux de Leysin Tourisme) sis au Classic Hôtel, à la Société Hôtelière des Alpes SA, pour le prix de fr. 240'000.--.

Madame Martine RUCHET, rapporteur, communique le rapport de la Commission des finances qui accepte à la majorité les conclusions du préavis de la Municipalité.

Madame TISSOT a reçu une motion d'ordre concernant ce préavis et selon l'article 89 du Règlement du Conseil communal, elle doit être appuyée par cinq membres. Etant donné qu'elle est appuyée par plus de 5 voix, elle prie Madame Bénédicte CHRISTOFORIDIS de lire sa motion.

"Je souhaite développer ma motion d'ordre de la manière suivante : Après les délibérations des commissions ad hoc et des finances, je me suis posée la question de savoir si dans cette affaire il n'y aurait pas l'existence d'un soupçon de prévention.

C'est ainsi que j'ai contacté Monsieur David EQUEY, juriste, adjoint au Service des Communes et des Relations institutionnelles, en date du 7 décembre, pour obtenir son avis et ses recommandations. Si j'ai contacté Monsieur EQUEY c'était dans le but d'écarter le soupçon qui m'était alors venu à l'esprit.

Suite aux informations que j'ai fournies à Monsieur EQUEY dans un premier temps, et aux compléments d'informations fournis, dans un deuxième temps, par le Greffe municipal, il est dit qu'au vu de la jurisprudence, l'existence d'un soupçon de prévention ou de partialité paraît réalisée dans cette affaire.

Je cite les propos du juriste cantonal : au vu des éléments apportés, il en ressort que Monsieur le Syndic UDRIOT est administrateur de la Société REAT SA. Or, cette société est locataire de l'hôtel litigieux. Ses intérêts sont donc engagés dans cette affaire. Il sied de rappeler que l'existence d'un soupçon de partialité suffit à créer un cas de prévention. A partir de là, en application du principe de précaution, Monsieur le Syndic UDRIOT aurait dû se faire remplacer par son suppléant dans le cadre de ce dossier. Peu importe à cet égard que les membres de la Municipalité ou des commissions n'aient pas soupçonné un risque de prévention, car ce qui est déterminant dans ce cadre c'est l'idée que peut se faire un homme moyen de l'existence d'un soupçon de prévention.

Cela étant, dès lors que l'article 4 al. 1 ch. 6 de la loi du 28 février 1956 sur les communes prévoit la compétence du conseil pour délibérer notamment sur l'acquisition et l'aliénation, il en résulte qu'à ce stade de la procédure, l'on ne peut considérer que la Municipalité a pris une décision. Par conséquent, le fait que Monsieur le Syndic UDRIOT ait participé à la transaction entre la Commune de Leysin et la Société Hôtelière des Alpes SA ne porte pas encore à conséquence, dès lors que le conseil "a le dernier mot" et que c'est lui qui formellement prend la décision.

Au vu de ces éléments, je vous demande ce soir de ne pas entrer en matière sur le préavis no 11/2007 et de laisser la Municipalité nous présenter lors d'un prochain conseil un préavis respectant l'article 65a de la loi sur les communes.

Je vous remercie de m'avoir écouté et j'espère que vous aurez entendu que nous avons un rôle à jouer, des règlements et des lois à respecter. Merci de votre attention".

Madame TISSOT ouvre la discussion.

Monsieur Denis RIME, Municipal, informe que ce dossier a été traité par la Municipalité le 5 octobre. Comme vous le savez, nous ne sommes pas et vous n'êtes pas des politiciens professionnels. En tant que miliciens, il se peut que certains dossiers à traiter par les Municipaux se chevauchent par rapport à leur profession.

La Municipalité, lors de sa séance, a décidé que Monsieur UDRIOT, Syndic, était la personne la plus qualifiée pour traiter cet objet et de ce fait, cela paraissait logique que ses connaissances soient un plus et non un frein.

Comme Madame CHRISTOFORIDIS l'a relevé en citant l'article 4, al. 1, ch. 6 de la loi sur les communes, dès lors que le Conseil a le dernier mot, c'est lui qui formellement prend la décision. Toutefois, il demande de ne pas appuyer cette motion d'ordre et de suivre le préavis municipal.

Monsieur Jean-Marc UDRIOT, Syndic, souligne que ce genre de situation pourra se reproduire à l'avenir mais on tâchera de faire très attention. Il faut savoir que la Municipalité se réunit tous les lundis et qu'elle traite les dossiers toutes les semaines. Si l'on doit commencer à interchanger les dossiers, alors chaque semaine on pourrait s'échanger les dicastères. Il assure sur son honneur que, dans ce dossier, il a été partial pour la Commune et qu'il a défendu ses intérêts, en aucun cas d'autres intérêts.

Monsieur UDRIOT reconnaît la démarche de Madame CHRISTOFORIDIS. La Municipalité la regrette en tant que telle puisqu'elle est venue tard, c'est-à-dire le 7 décembre, alors que le préavis date du 15 novembre.

Dans les commissions des finances ou du préavis, il a clairement été identifié les intérêts des uns et des autres. Il peut assurer que les choses ont été faites dans les règles de l'art et dans les intérêts de la Commune.

Aujourd'hui, c'est le dernier lot dans cet établissement qui est encore à vendre et si c'est pour revenir avec un autre préavis alors que la Municipalité in corpore a pris l'engagement de faire des tractations correctement, cela ne fera que retarder cette vente. Il demande donc de ne pas soutenir cette motion d'ordre.

Madame Gabrielle GUIGNARD rappelle que la commission ad hoc s'est réunie deux fois pour traiter ce préavis et qu'elle a décidé à l'unanimité d'être favorable à cette vente et lorsqu'elle voit que, lors du dépôt de la motion d'ordre, le Président de cette commission lève la main pour la soutenir, elle est désolée, cela la surprend beaucoup et elle se demande où est la cohérence.

Madame CHRISTOFORIDIS, avec sa motion d'ordre, ne veut pas revenir sur les conclusions des diverses commissions, au contraire, elle les respecte. Elle ne s'oppose pas du tout à la vente d'un bien qui est non stratégique pour la Commune mais qui est stratégique effectivement pour la Société Hôtelière des Alpes. Elle revient simplement sur quelque chose qui est important à ses yeux. Nous nous devons de respecter les lois. Dans ce cas, Monsieur le Syndic aurait dû, si la Municipalité avait suivi les règles, se faire remplacer par son suppléant pour traiter cette affaire. A son avis, ce préavis doit être refusé ce soir car la loi l'emporte.

Monsieur Jean-Martin STOLL estime qu'il est clair qu'il y a eu une erreur, probablement même une faute. Mais qu'est-ce qui va changer si nous renvoyons ce préavis. Rien. Les conclusions des rapports seront les mêmes et il pense que l'avertissement est clair, la chose ne se reproduira plus. Il est personnellement convaincu que ce qui s'est passé dans ce cas n'amènera pas un centime dans la poche de Monsieur le Syndic, ne prêterait pas pour un centime la Commune et il pense qu'il est inutile de perdre du temps.

Monsieur STOLL voudrait rappeler que lorsque Monsieur LOMBARDI était encore au Conseil communal mais pas encore à la Municipalité, le Parti Radical l'avait désigné dans une commission qui concernait le rachat par son entreprise d'une bande de terrain le long de celle-ci qui appartenait à la Commune. Il était intervenu pour dire que ce n'était pas normal que cette personne soit dans la commission mais comme cela n'aurait rien changé aux conclusions, il avait juste signalé la chose et il avait insisté sur le fait que certainement Monsieur LOMBARDI n'avait pas influencé de manière tendancieuse la commission et il avait renoncé à aller plus loin. Il invite les membres du Conseil à faire de même aujourd'hui.

Monsieur Jean-Robert NEVEU demande si la Municipalité met en doute la compétence professionnelle de Monsieur EQUEY, juriste au SeCRI.

Monsieur UDRIOT informe qu'un juriste reste un juriste et qu'il a un profond respect pour ces gens-là. Simplement Monsieur EQUEY s'est exprimé sur des informations qui lui ont été communiquées soit par Madame CHRISTOFORIDIS, soit par la Municipalité.

La parole n'étant plus demandée, cette motion d'ordre est soumise au vote. Elle est refusée par 31 NON et 10 OUI.

Le préavis est soumis au vote. Il est accepté par 30 OUI, 9 NON et 2 abstentions.

10. RAPPORT DE LA COMMISSION CHARGÉE DE L'ETUDE DU PREAVIS NO 12/2007 – ACHAT DU BATIMENT DE L'ANCIENNE POSTE DU FEYDEY (RF 352 / ECA 77)

Monsieur José CRESPO, rapporteur, donne lecture du rapport de la commission qui accepte à la majorité les conclusions du préavis, soit :

1. d'accorder à la Municipalité un crédit de fr. 850'000.—, plus les frais usuels, pour l'achat du bâtiment de l'ancienne Poste du Feydey (RF 352 / ECA 77);
2. d'autoriser la Municipalité à financer cette opération par le biais d'un emprunt bancaire de fr. 850'000.—, aux meilleures conditions du marché, remboursable en 10 ans;
3. d'amortir cet investissement sur une période de 20 ans au plus;

Madame Martine RUCHET, rapporteur, communique le rapport de la Commission des finances qui accepte à la majorité le financement proposé pour la Municipalité.

Madame Isabelle GIRAUD donne lecture d'un rapport de minorité qui demande de rejeter ce préavis.

Madame TISSOT ouvre la discussion.

Monsieur Patrick BLATTI, Municipal, suite à la lecture de ce rapport de minorité, souhaite faire quelques remarques. Onéreux, voilà bien un terme suggestif, car pour que quelque chose soit onéreux, il faut que cela ne rapporte rien. En l'occurrence, ce bâtiment s'autofinancerait.

En ce qui concerne l'emplacement, il fait un petit historique de ce projet :

- Le 30 mai, soit à un jour du délai légal, la Garderie Arc-en-Ciel reçoit son congé. Le problème est double : trouver des locaux définitifs et des locaux provisoires.
- Le 7 juin, la Municipalité confirme à La Poste sa volonté d'acheter l'immeuble de l'ancienne Poste du Feydey.
- Le 28 juin, La Poste confirme son accord.
- Le même jour, coïncidence, séance du Conseil communal, il donne l'information.
- Le 5 juillet, la Municipalité demande de préparer un projet d'acte de vente conditionnelle réservant la décision du Conseil communal.
- Le 9 juillet, le projet d'acte de vente conditionnelle nous est adressé.
- Le 20 juillet, mandat est donné à l'architecte avec cahier des charges détaillé d'établir un projet d'étude.
- Le 1^{er} novembre, la Municipalité prend connaissance de ce projet d'étude avec les devis qui étaient beaucoup plus importants que prévus mais qui sont toujours susceptibles d'être retravaillés.

L'annonce a été faite au Conseil le 28 juin et il est très étonné que, deux semaines avant cette séance, tout à coup l'emplacement n'est plus du tout adapté semblerait-il. On parle d'adéquation au Plan directeur communal et des problèmes de circulation. Les problèmes de circulation seront les mêmes à un autre endroit car il y a des gens qui habitent aussi bien en haut du village qu'en bas. En ce qui concerne les transports, il y a aussi le train, le bus postal et le bus navette.

Il souhaite donner quelques arguments pour que la garderie soit située à cet endroit :

- Il faut désenclaver le quartier du Feydey.
- Il y a la gare de l'Aigle-Leysin, le bus navette et le bus postal qui permet aux parents d'Ormont-Dessous d'amener leurs enfants.
- Il y a des raisons économiques : ce quartier est à proximité du plus gros bassin d'employeurs de la Commune.
- Au niveau stratégique, c'est relativement près du départ des télécabines et ça permet aussi d'avoir une halte garderie et d'inciter les parents à venir skier dans notre station car ils ont la possibilité de venir déposer leurs enfants et de ne pas faire le tour du village pour aller skier.
- Au niveau financier, les revenus de l'immeuble permettront de payer la charge hypothécaire. N'importe quel autre projet, uniquement destiné à une garderie ne le permettrait pas.

Pour toutes ces raisons, il demande de faire confiance à la Municipalité.

Monsieur Eric BARROUD rappelle que la garderie a 10 ans d'existence et cela fait 10 ans que des gens travaillent dans ces locaux provisoires qui sont des portacabines. Cela fait 10 ans que l'on dit à ce personnel qu'on cherche une solution. Depuis cet été, il a une lueur d'espoir et voit enfin le bout du tunnel car il y a enfin quelque chose de concret en route. Des personnes lui ont proposé d'autres projets, aussi intéressants. Mais, à un certain moment, il faut aller de l'avant. De plus l'autorisation du SPJ (Service de protection de la jeunesse) a été établie jusqu'à fin juillet 2008 pour les locaux de la Buanderie, avec un éventuel prolongement de quelques mois si les travaux en cours l'obligent. Par contre, si rien n'est réalisé, cette autorisation ne sera pas reconduite. Par ailleurs, pour développer et rentabiliser au mieux la garderie, il faut savoir où l'on va. L'idée est de la rentabiliser au maximum.

Monsieur André HEFTI est surpris par la remarque que la garderie n'est pas en adéquation avec le Plan directeur. Il ne comprend pas. Est-ce que le Feydey serait une colonie lointaine de la station. Le Feydey mérite que l'on y apporte une attention particulière. L'emplacement est, à sa connaissance, un emplacement idéal au niveau du train, des transports publics et des places de parc.

Le deuxième point concerne les appartements à loyers raisonnables qui pourraient être créés. Leysin a besoin d'appartements avec des loyers modérés. On ne peut pas avoir que du haut de gamme et des appartements de luxe. Il est vrai que la Municipalité doit venir avec un préavis pour les transformations.

Il demande aux membres de la commission qui ont fait le rapport de minorité s'ils ont une alternative car il n'y a rien dans le rapport. On a besoin d'une garderie. Cela est une nécessité au niveau social. Le projet est séduisant avec ses 40 places.

Madame GIRAUD informe qu'en aucun cas ils n'ont voulu remettre en question le Plan directeur et le Feydey dans ce rapport de minorité. En discutant avec les personnes qui ont travaillé pour le Plan directeur, il leur a été dit que le souci pour le futur de Leysin était de trouver une certaine cohérence. Ils ont pensé qu'avec l'école en bas du village, il y aurait autre chose à faire.

Elle remercie d'ailleurs la Municipalité par rapport à l'ancienne Poste du Feydey qui est une des alternatives. Peut-être qu'il y a d'autres terrains à trouver, d'autres idées à développer et il aurait fallu aller plus loin dans la réflexion. Ils n'ont rien de concret à proposer. Ce n'est pas leur travail de proposer des choses, c'est le travail de la Municipalité.

Monsieur Patrick BLATTI rappelle qu'il y a urgence et que nous avons eu une immense chance d'avoir la bonne occasion qui se profilait au bon moment. Il rappelle les obligations vis-à-vis de l'obtention de l'autorisation du SPJ. Il peut assurer que les enfants seront extrêmement bien dans ces locaux.

Pour Monsieur René VAUDROZ, il y a l'aspect financier et l'aspect garderie. Tout le monde est d'accord concernant l'aspect garderie, mais n'oublions pas l'aspect financier. Il estime que les arguments donnés dans le rapport de minorité concernant le Plan directeur sont inexacts puisque les transports publics arrivent au Feydey. Il y aura aussi des problèmes de circulation près de la Gare du Village. En ce qui concerne l'aspect financier, une construction à un autre endroit coûtera beaucoup plus cher. On doit aussi penser à tous ceux qui paient des impôts dans la Commune. Lorsqu'on cause de conflit d'intérêt, il demande à Madame GIRAUD quelle est sa profession.

Monsieur Jean-Michel GIL se demande comment des enfants de 6 à 7 ans peuvent prendre le train ou le bus seuls. Il informe que ces jours une personne descend depuis la garderie pour venir les chercher. Si on avait une garderie près de l'école, ce ne serait pas un non sens.

La parole n'étant plus demandée, ce préavis est soumis au vote. Il est accepté à la majorité par 33 OUI, 6 NON et 2 abstentions.

11. RAPPORT DE LA COMMISSION DES FINANCES ET DE LA COMMISSION CHARGÉE DE L'ETUDE DU PREAVIS NO 13/2007 – CREATION D'UN "BIKE PARK" DANS LE SECTEUR CRETTEX JAQUET-PLACE DES FEUILLES – AMELIORATION DES PISTES EXISTANTES

Monsieur Jean-Pierre DULEX, rapporteur, donne lecture du rapport de la commission qui accepte à l'unanimité les conclusions du préavis, soit :

1. d'accorder à la Municipalité un crédit de fr. 350'000.--, réparti sur trois ans, comme participation au concept de "Bike Park";
2. d'autoriser la Municipalité à financer cette opération par prélèvement sur les liquidités courantes.

Madame Martine RUCHET, rapporteur, communique le rapport de la Commission des finances qui accepte à la majorité le financement proposé pour la Municipalité.

Madame TISSOT ouvre la discussion.

Madame Isabelle SAUSER est heureuse que ce projet de Bike Park soit présenté au Conseil ce soir car elle estime que c'est un bon projet qui va tout à fait dans le sens de la diversification des activités à proposer pour les quatre saisons et aussi pour les enfants et les adolescents de notre village qui pourront aussi profiter de cette activité.

Par contre, il y a quelque chose qui la dérange, c'est que dans le projet, il est mentionné que les activités seront payantes. Elle pense que c'est contreproductif et qu'il doit être clairement mentionné que l'accès au Bike Park dans le secteur de Crettex Jaquet sera gratuit tant pour les habitants que pour les hôtes.

C'est pour cette raison qu'elle propose d'appuyer l'amendement suivant, donc ajouter aux conclusions du préavis no 13/2007 le point 3 :

"d'accorder la gratuité de l'accès au Bike Park dans le secteur de Crettex Jaquet-Place des Feuilles".

Madame Isabelle MERMOD GROSS demande que la Municipalité mette tout en œuvre pour tenir compte des points relevés par la commission ad hoc.

Madame Luzia KAEPELI s'inquiète du rapport de Gravity Logic. En effet, il est prévu la création par machine d'une piste d'environ d'un mètre de large, 5 km de long, 12 % de déclivité. Est-ce qu'on a vraiment l'intention de faire une tranchée dans nos montagnes.

Monsieur Jean-Pierre DULEX informe que la commission s'en est préoccupée et a eu les mêmes inquiétudes. La Municipalité l'a assurée qu'il n'y aurait pas de balafres dans nos montagnes et que si l'on veut avoir le "label vert", des autres techniques seront utilisées.

Monsieur Jan SANDEN estime qu'il faut aller de l'avant avec ce projet. Il ne faut pas entrer dans un concept qui puisse aller à l'encontre de ce qui se passe ailleurs. De ce côté-là, il peut comprendre la remarque de Madame SAUSER. Il faut laisser libre cours à ESL (Events Sports et Loisirs) pour essayer de sortir de l'ordinaire et attirer du monde. Une commission suivra ce projet afin qu'il n'y ait pas de fausses notes pendant la réalisation de ce concept.

Madame SAUSER rappelle que des personnes prendront quand même les télécabines pour utiliser les pistes mais elle pense que ce serait plus convivial pour notre station s'il y avait des endroits non payants.

Monsieur Jean-Martin STOLL approuve entièrement ce projet mais il s'élève contre le terme de "Bike Park". L'anglomanie qui règne actuellement est une mode qui va passer, le propre d'une mode c'est de passer. Pour une fois, soyons en avance et appelons notre installation un "parc vélocipédique". Dans quelques années ce terme de Bike Park sera totalement ringard. Si à l'entrée de cette installation il y a un panneau marqué Bike Park, il prendra sa plus belle bombonne de peinture sous pression ou spray pour faire de magnifiques graffitis, des tags, et il biffera les deux "k" et le premier il le remplacera par un "t", à ce moment-là on pourra essayer de demander le parrainage, ou le sponsoring, de deux établissements spécialisés qui sont à Rennaz et à Roche.

Monsieur SANDEN estime qu'il est important de ne pas limiter ce Bike Park en prononçant un amendement. Il est tout à fait d'accord avec Madame SAUSER qu'il ne faut pas repousser les clients à venir à Leysin mais imaginons que le projet d'ESL soit beaucoup plus dynamique et qu'il amène des écoles, des groupes, des entreprises. Il serait faux d'accepter cet amendement ce qui couperait un peu l'herbe sous les pieds à l'ESL pour des projets futurs.

Monsieur DULEX ne partage pas totalement ce que vient de dire Monsieur SANDEN. Rien n'empêche l'ESL et l'exploitant d'accueillir des groupes, des écoles ou des entreprises et de faire payer la prestation qu'ils vont leur fournir. Ils font un accueil du groupe, ils leur offrent l'apéro, une ballade ou autre et ces prestations se factureront. Par contre, pour nos enfants, ou pour monsieur tout le monde qui va venir seul ou en famille, l'accès devrait être gratuit.

Monsieur Jean-Marc UDRIOT, Syndic, apprécie grandement la discussion autour de ce projet. Les points relevés dans le rapport de la commission seront pris en considération par la Municipalité et si, pour une raison quelconque cela n'est pas possible, il sera expliqué pourquoi. De toute façon, les points relevés sont à son sens parfaitement tenables.

En ce qui concerne la gratuité, à ce stade, toute la question du concept, de l'exploitation, des coûts et des constructions, même si les idées sont relativement claires sur le papier, n'est pas encore résolue. L'amendement n'est pas, en ce moment, le bienvenu. Il est beaucoup trop contraignant pour la suite des événements. Pour Monsieur UDRIOT, tout ce qui est gratuit ou bon marché est déjà trop cher. De toute façon, on devra avoir du personnel qui contrôle l'emplacement. On ne peut pas laisser des enfants seuls sans qu'il y ait une sécurité et une surveillance. Il faudra aussi des personnes pour surveiller le matériel mis à disposition et pour éviter des déprédations. L'amendement doit être analysé sur les mois à venir mais il ne faut pas contraindre la Municipalité à imposer cela à ESL maintenant car le concept en lui-même n'est pas définitif.

Madame SAUSER pensait que le concept était plus simple. Ce soir, on vote sur un projet se montant à fr. 350'000.--. Est-ce que cela veut dire que l'on engagera du personnel. Alors qui paiera ce personnel et comment cela fonctionnera ? Il lui semble qu'il y a beaucoup d'inconnues.

Monsieur UDRIOT rappelle que lorsque le Tobogganing Parc a été créé, jamais on aurait imaginé qu'il y aurait 20 à 25'000 personnes qui fréquentent ce parc. C'est ce qui peut se passer avec ce Bike Park. On va partir avec quelque chose de léger qui correspond un peu à la demande et on pourra évoluer selon les besoins.

Pour revenir à la question de Madame KAEPELI, jamais on ne fera des tranchées dans nos montagnes. Gravity Logic a apporté des connaissances dans l'établissement du dossier mais on ne va pas faire venir les pelleteuses pour faire des tranchées de tous les côtés. Par contre, on discutera de ce concept de vélos de montagne sur un plan régional, car il ne doit pas s'arrêter aux frontières de la Commune.

Madame Candice DUFRESNE aime beaucoup ce projet de Bike Park mais elle a un souci car dans cette région du Suchet il y a une très jolie promenade et elle aimerait pouvoir continuer à y promener son chien tranquillement ou faire des ballades à cheval. Elle a peur qu'avec ce projet de trop nombreuses personnes fréquentent cette promenade. Elle est venue à Leysin pour la tranquillité de l'endroit.

La parole n'étant plus demandée, l'amendement est soumis au vote. Il est refusé par 22 NON, 15 OUI et 4 abstentions.

Le préavis est alors soumis au vote. Il est accepté par 37 OUI et 4 abstentions.

12.- COMMUNICATIONS DE LA MUNICIPALITE

Motion Monsieur Jean-Pierre DULEX – Règlement de la Maison de Paroisse

Madame Marie-José JULMI, Municipale, informe que selon un avis de droit du Chef de service du SeCri, la motion telle que déposée n'est pas recevable. En effet, un règlement de la Municipalité portant sur l'utilisation d'un immeuble appartenant à la Commune est de compétence municipale. Le Conseil communal ne peut pas déposer une motion afin d'en modifier son contenu.

Utilisation du Temple par les anglophones

Madame JULMI communique que lors de l'assemblée de paroisse extraordinaire de l'Eglise évangélique réformée du 29 octobre 2007, le Conseil paroissial a informé ses membres quant à la fin de la mise à disposition du Temple pour les anglophones. La Municipalité regrette cette situation et, dans son devoir de veiller à la paix confessionnelle, a décidé de mettre à disposition de l'Eglise anglophone protestante de Leysin la Maison de Paroisse.

La Suisse bouge – en forme pour l'Euro 2008

Madame Julmi informe que la Commune s'est inscrite à la manifestation "La Suisse bouge – en forme pour l'Euro 2008", programme officiel de la Confédération pour promouvoir le sport dans les villes et les communes. Ce défi sportif populaire s'adresse à tous. Cette manifestation aura lieu du 3 au 11 mai 2008.

Centres sportifs

Madame JULMI donne connaissance des renseignements suivants :

En décembre 2006, sur demande de GSL, la Municipalité a mandaté la Maison DIC SA, ingénieurs à Aigle, pour l'élaboration d'un rapport sur l'état des centres sportifs, l'objectif étant de permettre au Conseil d'administration de GSL d'établir un plan d'entreprise servant à planifier un programme d'investissement.

Cette expertise se limite principalement aux aspects liés aux problèmes statiques des bâtiments, de la sécurité et aux aspects liés à l'enveloppe des bâtiments.

Sur la base de cet audit reçu en février de cette année, le Conseil d'administration de GSL a fourni un important travail pour établir un document complet de 17 pages, transmis à la Municipalité, dont elle donne, en grandes lignes, les mesures préconisées.

Les différents travaux à effectuer sont classés :

- par degré d'urgence, travaux à effectuer dans les 12 à 24 mois, de 3 à 5 ans et de 5 à 10 ans,
- par niveau de risque, élevé, mise en danger de la sécurité, moyennement élevé et peu élevé

Les fiches comportent la description détaillée du constat et ses conséquences, l'intervention, le plan d'actions, le mandat et le suivi.

Centre sportif de la Place

Les conséquences potentielles les plus importantes sont au niveau de la piscine. Les études y relatives par des analyses statiques et des sondages afin de contrôler les précontraintes devraient donc être menées prioritairement.

Actuellement, la réfection des squashes est en cours, travaux pour un montant de fr. 24'000.--, pris en charge par GSL. La salle de musculation va être agrandie et modernisée. Les appareils seront remplacés grâce à un généreux donateur que nous remercions.

Centre sportif de Crettex Jaquet

En plus des travaux répertoriés (infiltration, corrosion, chauffage, etc), l'amélioration de l'offre au niveau de la patinoire devrait être privilégiée car les conditions d'exploitation amènent à une réduction de la demande et à une perte d'image (ring d'origine plus conforme, manque de vestiaires, etc).

En date du 12 novembre, nous avons reçu une offre d'honoraires de la Maison DIC SA. Madame JULMI ne cache pas que d'importants montants seront nécessaires. Un préavis, pour un crédit d'étude, sera déposé dans la première partie de l'année 2008.

Répartition des dicastères

Monsieur Jean-Marc UDRIOT, Syndic, informe qu'afin de tenir compte des compétences et des préférences de chacun des membres du collège municipal et renforcer ainsi l'efficacité de l'Exécutif pour lui permettre de relever les nombreux défis qui l'attendent ces prochaines années, la Municipalité a décidé, dans sa séance du 3 décembre 2007, de procéder à certaines modifications dans la répartition des dicastères.

Dès lors, la nouvelle répartition, qui entrera en vigueur au 1^{er} janvier 2008, se présente comme suit :

- M. Jean-Marc UDRIOT : Administration générale – Finances – Bâtiments et transports
- Mme Marie-José JULMI : Instruction publique – Affaires sociales et culturelles – Domaines et forêts
- M. Patrick BLATTI : Economie et tourisme – Sports
- M. Richard CALDERINI : Eaux et environnement – Infrastructures
- M. Denis RIME : Sécurité publique – Aménagements du territoire

13.- INTERPELLATIONS

Aucune.

14.- POSTULATS

Aucun.

15.- MOTIONS

Aucune.

16.- PROPOSITIONS INDIVIDUELLES

Règlement du Conseil communal

Monsieur Jean-Martin STOLL souhaite donner quelques éclaircissements concernant le nouveau Règlement du Conseil communal.

Lors de la dernière séance du Conseil, il n'avait pas pu répondre à l'intervention de Monsieur Jean-Robert NEVEU qui demandait de compléter l'article dans lequel apparaît le serment que doivent prêter les conseillers communaux. Comme l'étude de ce règlement avait eu lieu plus d'une année et demi avant, il ne se souvenait plus très bien comment cela s'était passé. Il rappelle que dans l'ancien règlement, l'article 7 traite du serment que doivent prêter les conseillers communaux et un supplément qui concerne les municipaux.

Le projet de règlement type fourni par l'Etat de Vaud ne comporte à cet article que la partie concernant les conseillers communaux. Les membres de la commission se sont posés la question de savoir pourquoi dans l'ancien règlement il y avait aussi la partie concernant la Municipalité. Ils ont cherché dans la loi sur les communes où la partie concernant les conseillers apparaît dans un chapitre concernant le Conseil communal et la partie concernant les municipaux dans un chapitre traitant des municipalités.

Leur réflexion a été de dire que nous élaborions un règlement du Conseil communal et que la partie concernant la Municipalité n'avait pas sa place dans un règlement du Conseil communal.

Le fait que nous ayons vécu avec l'ancien règlement qui comportait les deux articles n'a jamais gêné personne. Le Conseil a décidé de rajouter ce paragraphe dans le nouveau règlement, cela sera plus simple pour le ou la présidente au moment des cérémonies.

Salle du Nord

Monsieur Serge MOREL rappelle que le chauffage de la salle du Nord a été refait. Qu'en est-il de la suite de la réfection de cette salle ?

Madame Marie-José JULMI, Municipale, informe que ce dossier a été un peu mis de côté cette année, mais elle a déjà approché un architecte pour la suite des travaux.

Ouverture installations

Monsieur Patrick NEGRI demande, au vu des excellentes conditions d'enneigement, si toutes les installations seront ouvertes pour le ski et est-ce que le restaurant des Fers sera desservi par les installations ?

Monsieur René VAUDROZ informe que toutes les installations ne pourront pas être ouvertes par manque de personnel, celui-ci arrivant le 20 décembre 2007. Par contre, le restaurant des Fers sera desservi avec une participation financière du restaurateur.

Eglise anglophone

Madame Isabelle SAUSER s'interroge sur les propos de Madame JULMI concernant l'Eglise anglophone à qui l'on prêterait les locaux de la Maison de Paroisse. Elle est étonnée dans le sens où l'on a deux religions officielles, les protestants et les catholiques, et elle se demande pourquoi la communauté anglophone n'essaie pas plutôt de participer au culte qui a lieu au Temple. Si on avait une communauté musulmane, par exemple, est-ce qu'on lui prêterait aussi la Maison de Paroisse ?

Madame JULMI souligne que tout d'abord l'on ne prête pas la Maison de Paroisse, on la met à disposition de la communauté anglophone puisqu'elle n'aura plus de lieu de culte dès le 1^{er} janvier 2008. Cette communauté est importante et on se doit, pour la paix confessionnelle dans notre village, de mettre un local à disposition, mais contre location. S'il y avait des musulmans, la question ne se posant pas pour l'instant, elle ne peut y répondre.

Monsieur Lawrence WARE trouve invraisemblable que les anglophones ne puissent pas assister aux cultes de l'Eglise réformée, avec les autres habitants de Leysin. Il ne comprend pas pourquoi ils n'arrivent pas à apprendre le français et ainsi faire partie de la communauté de Leysin.

Lits froids

Monsieur Serge MOREL désire poser cette question à tous les partis et il n'attend pas une réponse ce soir : lors des élections, il y a bientôt deux ans, tout le monde parlait des lits froids. En fait où en est-on ? Il espère que d'ici 2 à 3 ans on commencera à parler de ce problème même si la situation à Leysin n'est pas encore dramatique.

Monsieur Patrick NEGRI a retenu une phrase ce soir : la loi l'emporte. Il se réjouit des résultats de ce soir car la loi du bon sens l'a emporté.

La parole n'étant plus demandée, Madame Evelyne TISSOT clôt la discussion. Elle passe la parole à Monsieur Jean-Marc UDRIOT, Syndic, pour son discours de fin d'année.

"Cela fait maintenant un an et demi que vous-mêmes et la nouvelle Municipalité, chacun avec des missions et des responsabilités bien précises, avons entamé notre mandat.

Pendant l'année qui s'achève et malgré les problèmes survenus au début de celle-ci, les membres de l'Exécutif ont poursuivi avec enthousiasme et toujours dans le même esprit constructif, les nombreuses tâches qui lui sont dévolues par la loi.

Je me plais à relever que Monsieur Richard CALDERINI, entré en fonction le 28 juin, s'est parfaitement intégré à l'équipe en place et que, à l'instar de ses autres collègues, il dirige le dicastère qui lui a été confié avec compétence et engagement.

Notre volonté de progresser et de présenter des propositions aussi judicieuses que possibles, même si parfois elles ne sont pas toujours bien comprises, s'est traduite par le dépôt de nombreux préavis. Vous les avez traités au cours de vos quatre séances plénières et je me permets de les rappeler brièvement.

Afin de nous permettre de poursuivre la campagne de réfection des conduites et collecteurs communaux, vous avez accepté le crédit relatif au secteur chemin de la Montagne – chemin du Clos.

Partageant la volonté de la Municipalité de s'assurer la maîtrise d'un espace territorial stratégique à l'entrée de la localité, tel que prévu par le Plan directeur, vous avez donné votre aval à l'acquisition de la parcelle no 876 "En Penecley".

Préférant ne pas mettre d'eau dans votre vin et plutôt boire, dans son état naturel, le liquide jaillissant de nos sources, vous avez voulu en garantir la parfaite qualité en accordant les crédits nécessaires à la construction d'une chambre de chloration sur la conduite de Coussy.

Reconnaissant, tout comme la Municipalité, les éminents services rendus à l'ensemble de la communauté leysenoude par Monsieur Fred OTT et son épouse Sigrid, fondateurs de la Leysin American School, vous leur avez décerné, à l'unanimité, la bourgeoisie de notre Commune.

Je profite de l'occasion pour rendre une nouvelle fois hommage à Monsieur OTT, récemment décédé, et à réitérer à son épouse, ainsi qu'à l'ensemble de sa famille, les sincères condoléances de la Municipalité.

Afin de pallier les conséquences de la suppression de la taxe de séjour cantonale, vous avez adopté le nouveau barème de la taxe communale de séjour.

Suite à l'entrée en vigueur de la nouvelle Constitution vaudoise et des modifications qui en ont découlé tant en ce qui concerne la Loi sur les communes que la Loi sur l'exercice des droits politiques, vous avez procédé à la refonte complète du Règlement du Conseil communal.

Assurer le futur de Leysin, c'est certes la volonté de chacun, mais plus particulièrement des Autorités. Encore faut-il disposer d'un instrument permettant de définir clairement, non seulement les objectifs, mais également les moyens pour y parvenir. Par l'acceptation, ce soir, du Plan directeur communal, document ayant fait l'objet d'une très large consultation et de mûres réflexions, vous avez doté la Municipalité d'une base de travail sur laquelle elle pourra fonder ses projets d'avenir, ceci pour le plus grand bien de l'ensemble de notre communauté.

Reconnaissant la valeur du Plan directeur et soucieux de mettre immédiatement en pratique l'un de ses objectifs, vous avez autorisé la Municipalité à acquérir la parcelle no 550 "En Praz Domenjoz", permettant ainsi à la Commune de compléter la zone dévolue aux constructions de sports, loisirs et tourisme dans le secteur du Centre sportif de Crettex Jaquet.

Je ne reviendrai pas sur le débat qu'a suscité la proposition de vendre, à la Société Hôtelière des Alpes SA, le lot que la Commune avait dû acquérir en 2000 dans le cadre de l'assainissement de l'Office du Tourisme.

Merci à la majorité d'entre vous d'avoir reconnu ma parfaite honorabilité dans cette transaction et d'avoir confirmé votre confiance à l'ensemble de la Municipalité.

Ce soir, une autre opération immobilière a également donné lieu à une large discussion, le projet d'achat du bâtiment de l'ancienne Poste du Feydey. L'acceptation du crédit nous permettra d'aménager les locaux nécessaires à la garderie et de créer des appartements à des loyers raisonnables. J'ose espérer que ceux d'entre vous qui n'approuvaient pas ce projet se rallieront finalement à la décision prise. En effet, celle-ci vise un but social évident, tout en reconnaissant aux habitants du Feydey le droit de disposer également de certaines infrastructures.

Toujours en adéquation avec le Plan directeur et conscients de la nécessité de diversifier l'offre touristique, spécialement en été et en automne, vous avez donné votre aval à une participation financière communale au concept de "Bike Park".

Enfin, comme à l'accoutumée, les problèmes financiers de notre caisse communale vous ont été soumis et vous avez adopté la proposition municipale de reconduire, sans changement, l'arrêté d'imposition ainsi que le budget de l'exercice 2008.

Cette évocation des décisions prises me donne l'occasion de vous demander :

- *d'accorder davantage de confiance à la Municipalité*
- *d'appréhender les projets que nous vous soumettons de manière constructive*
- *et, sans renier vos diverses sensibilités politiques, car elles sont source de richesse pour chacun d'entre nous, d'aborder les dossiers en faisant abstraction de tout esprit partisan.*

A cet égard, n'oubliez pas, même si cela n'est pas toujours évident, de respecter la séparation des pouvoirs. Pour assurer un bon fonctionnement des affaires communales, il est indispensable que chacun œuvre dans le cadre des compétences qui lui sont attribuées par la loi et n'empiète pas sur les prérogatives appartenant à une autre instance.

Après cette évocation des décisions prises, il convient de relever les mutations intervenues au sein du personnel communal.

En anticipant quelque peu, je relève tout d'abord que Monsieur Georges AVIOLAT, ouvrier à la Section des travaux, a décidé de faire valoir ses droits à la retraite au 1^{er} février 2008, soit après trente ans et quelques mois de service. Mais, il ne s'agit que d'un départ partiel, puisque nous pourrons continuer à compter sur sa collaboration pour le relevé des compteurs d'eau.

Une autre figure marquante du personnel communal a par ailleurs pris sa retraite le 30 mars dernier, après 39 ans de service ! Il s'agit de Monsieur Walti MERMOD, responsable de la Step. Lui aussi a accepté de continuer à nous faire bénéficier de ses compétences en effectuant des remplacements.

Bien que la Municipalité ait déjà eu l'occasion de leur marquer sa reconnaissance, je tiens à leur réitérer, devant vous, nos remerciements.

D'autres collaborateurs nous ont également quitté dans le courant de l'année, à savoir Messieurs Pascal DARIOLY, Fabio MARGAGLIOTTI et Alain SCHNEIDER. Un très grand merci pour le travail accompli pendant la période passée au service de notre Commune.

Mais rassurez-vous, nous n'enregistrons pas que des départs.

Ne pouvant se passer l'un de l'autre, professionnellement parlant bien entendu, Madame Nicole MANIGLEY est revenue auprès de notre Greffe, à fin février, pour assumer diverses tâches de secrétariat.

Suite à l'entrée en vigueur du contrat de prestation signé avec la Police cantonale, la Municipalité a engagé, dès le 1^{er} avril, Monsieur Malik BELKACEM en qualité de contrôleur communal.

En outre, Monsieur Jean-Yves SONZOGNI assume la fonction de concierge du Temple depuis le 1^{er} août.

Par ailleurs, mais sans qu'il s'agisse d'un nouveau venu, suite au départ à la retraite de Monsieur MERMOD, la Municipalité a désigné Monsieur Christian VAUDROZ comme nouveau responsable de la Step. Je relève en outre que Monsieur VAUDROZ a accompli, en février dernier, 20 ans de service. Toutes mes félicitations !

Enfin, cinq auxiliaires renforcent actuellement la Section des travaux. Il s'agit de Messieurs Alain BASHORUN, Pedro DA SILVA, Providence ITANGIMBAZI, Joaquim RODRIGUES et Roland VAUDROZ.

Cette revue ne saurait passer sous silence nos apprenties. Ainsi, Mademoiselle Tiffany MIESCHER a obtenu, en juillet dernier, son certificat d'employée de commerce après trois années passées dans nos bureaux. Mes vœux l'accompagnent pour son avenir professionnel. Elle a été remplacée, dès le 1^{er} août dernier, par Mademoiselle Emilie SUARDET, qui nous vient d'Yverne.

Cette revue démontre qu'Autorités, population et hôtes de Leysin peuvent compter sur des collaborateurs compétents, disponibles et motivés.

La Municipalité en est parfaitement consciente et elle leur porte un profond respect.

Avant de terminer ce tour d'horizon de l'année écoulée, je tiens à vous adresser, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs, les remerciements de la Municipalité pour les tâches que vous avez accomplies dans le cadre de votre mandat public.

J'associe à mes remerciements l'ensemble du personnel pour sa fidélité et son engagement constant.

Enfin, je vous présente, ainsi qu'à vos familles, en mon nom et en celui de mes collègues, mes vœux les meilleurs pour les fêtes à venir et pour une excellente et fructueuse année 2008."

Madame la Présidente vous remercie pour votre attention. Elle remercie également la Municipalité pour sa présence. Elle vous souhaite à tous de bonnes fêtes de fin d'année et ses meilleurs vœux pour 2008.

La séance est levée à 22h30

Madame TISSOT passe ensuite la parole à Madame Marie-José JULMI, Municipale, pour la remise du mérite sportif à

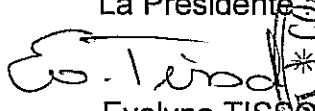
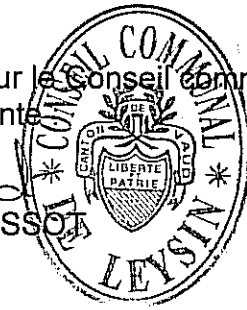
Mademoiselle Emilie SERAIN

dont les résultats en 2007 ont été les suivants :

- 10.01.2007 : Flaine, France, World Cup Ski Cross, 8^{ème} rang
 - 02.02.2007 : Les Contamines, France, World Cup Ski Cross, 6^{ème} rang
 - 10.02.2007 : Zweisimmen, Suisse, Europa Cup Ski Cross, 4^{ème} rang
 - 16.02.2007 : Listel, Japon, World Cup Ski Cross, 4^{ème} rang
 - 06.03.2007 : Madonna di Campiglio, Italie, World Ski Championships, 11^{ème} rang
- et pour finir le titre national, une couche d'or sur un brillant hiver.

Elle la félicite et lui adresse ses meilleurs vœux pour les prochains Jeux Olympiques de Vancouver en 2010 et c'est avec plaisir que Monsieur le Syndic lui remet, au nom des Autorités, le mérite sportif 2007.

Leysin, le 14 décembre 2007

Pour le Conseil communal :
La Présidente : La Secrétaire :
  
Evelyne TISSOT Nicole MANIGLEY